

Liminaire au CDAS du 20 janvier 2022.

Comité d'Action Sociale départementale

fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr Permanences Site Cambronne : 02 51 12 87 07

Monsieur le Président

L'Action sociale dans notre Ministère n'est malheureusement pas exclue des réformes gouvernementales.



Le syndicat FO Finances a largement contribué à faire infléchir le projet initial de réforme du réseau social qui a connu de significatives modifications dans un futur réseau régionalisé dont entre autres :

- ✓ Maintien de l'identité du réseau et de ses instances (CNAS et CDAS),
- ✓ Maintien dans les départements d'un délégué de proximité, lequel sera notamment en charge de Crédits d'Action Locale (CAL) dédiés,
- ✓ Création de délégués sur des missions thématiques (exemples : restauration ou logement),
- ✓ Maintien de délégués de l'action sociale, en lieu et place de chargés de mission, les assistants devenant eux-mêmes délégués,
- ✓ Harmonisation et réévaluation de l'indemnité spécifique pour tous les délégués,
- ✓ Mise en place de formations pour tous les acteurs du réseau,
- ✓ Cartographie examinée en CNAS dans le cadre d'un suivi annuel de la réforme.

Malgré les améliorations significatives obtenues par rapport au projet de régionalisation stricte prévu initialement, FO Finances a voté contre cette réforme pour les motifs suivants :

- ✓ Le réseau se complexifie avec la création d'un échelon hiérarchique en plus, voire deux avec l'adjoint qui est apparu sur le tard dans les discussions,
- ✓ Les délégués départementaux actuels sont de fait déclassés,
- ✓ Aucune garantie n'est apportée sur le maintien des emplois à l'avenir,
- ✓ Aucune cartographie des emplois implantés n'a été présentée,
- ✓ Aucun engagement n'est pris sur le maintien d'un délégué affecté dans chaque département, au contraire, puisque les futurs délégués auront presque tous une double casquette, soit de délégué pour un département limitrophe, soit de référent expert sur une thématique,
- ✓ Les représentants des CDAS sont désormais exclus de la procédure de recrutement des délégués,
- ✓ Aucun bénéfice n'en découle pour les agents du ministère (actifs et retraités)

Concernant le budget de de l'Action sociale, considéré par notre syndicat FINANCES opaque et insincère sa présentation lors du CNAS de décembre a donné lieu à

des circonvolutions dans les explications fournies par le Secrétariat Général.

Dans le projet de Loi de finances le budget 2022 est maintenu à hauteur de celui de l'année écoulée, mais à regarder de plus près c'est un trompe-l'œil grossier.

Aux interrogations de **FO Finances** sur une éventuelle réserve de précaution qui n'est pas notifiée mais qui est manifestement déduite d'une ligne de crédits (subvention EPAF en l'occurrence), le sous-directeur des politiques sociales est parti dans des explications plus que confuses, semblant vouloir masquer les amputations de crédits décidées unilatéralement par le ministère.

De plus l'aide aux personnes en difficulté subit une diminution, ce qui est inconcevable pour **FO Finances**. Avec la crise sanitaire et son cortège de cas d'isolement, de nombreux agents se sont trouvés ou se trouvent dans des situations à risques pour leur santé mentale et physique. Durant les périodes de confinement, les assistantes de service social ont été particulièrement à l'écoute de tous les agents en difficulté : impact du Plan de Continuité d'Activité, du télétravail ou du travail distant, des autorisations d'absence, des maladies, des hospitalisations....

Et la situation en début 2022 reste compliquée avec la 5^{ème} vague et la grande contagiosité du variant omicron .

Enfin, après des années de politique de non-remplacement des assistants et de continuité de service des délégués, la réforme consiste à placer les acteurs de l'action sociale autour d'un organigramme régionalisé pour tenter de rendre le réseau plus réactif avec moins de moyens.

Cela soulève d'autant plus de questions et d'inquiétudes en Loire-Atlantique, que la déléguée actuelle va quitter son poste dans quelques semaines ainsi qu'une assistante de délégation fin 2022.

FO Finances 44 exige que ces agents soient remplacés : nous rappelons que le départ d'un assistant fin 2019 a permis une nouvelle suppression d'emploi dans le 44, contre l'avis du CDAS.

De même c'est contre notre avis que les effectifs de la délégation avaient été scindés précédemment en activité sociale et activité « compatible.

Bref il y a une monde entre les déclarations de Bercy et la réalité sur le terrain !!! et en ce temps de crise sanitaire attaquer l'action sociale c'est attaquer encore davantage chaque agent en difficulté

FO au CDAS 44

Hayette MANSOURI (DRFIP44)

Delphine LAOT-PAUL (DSFIPE)

Chrystelle TONNELIER – experte (DRFIP44)